

## OAP Marly – Projet d'équipement

### Localisation et contexte

D'une superficie d'environ 2,3 ha, ce secteur se situe à proximité du centre de la commune, au Sud de la ZAC de Marly Bellefontaine et à l'Est de l'opération « Les Alizés » en cours d'aménagement.

### A. Programmation

#### *Vocation*

La zone doit accueillir un équipement public.

#### *Typologies et densités*

Sans objet.

#### *Mixité sociale*

L'ensemble des opérations réalisées, sans distinctions entre elles, doivent permettre de répondre aux objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat de l'Eurométropole de Metz.

#### *Phasage*

Sans objet.

### B. Aménagements paysagers et environnement

#### *Aménagements paysagers*

Une frange paysagère devra être aménagée à l'interface avec les espaces agricoles.

Les espaces verts et les aménagements paysagers du quartier intégreront les objectifs de renforcement de l'armature écologique de la commune.

Au Sud, une renaturation des berges du Renaulrupt avec plantation d'une ripisylve et réservation d'une bande de 20 mètres de large à partir de la limite Sud de l'unité foncière doit être réalisée.

Cette bande non bâtie permettra de redessiner les berges, le lit du cours d'eau et de revégétaliser le terrain.

#### *Formes urbaines, architecture, patrimoine*

Sans objet.

#### *Gestion des eaux pluviales*

Dans la mesure du possible, le projet d'aménagement prévoira l'infiltration des eaux pluviales sur le site de l'opération.

Sur la partie Nord-Est du périmètre, l'ouvrage de gestion des eaux pluviales existe déjà.

#### *Energie*

Sans objet.

#### *Risques*

Sans objet.

### C. Accessibilité, desserte et stationnement

#### *Accès et voiries*

La desserte du secteur de projet s'effectuera via une connexion sur le rond-point de la RD 5c adjacent.

#### *Déplacements doux*

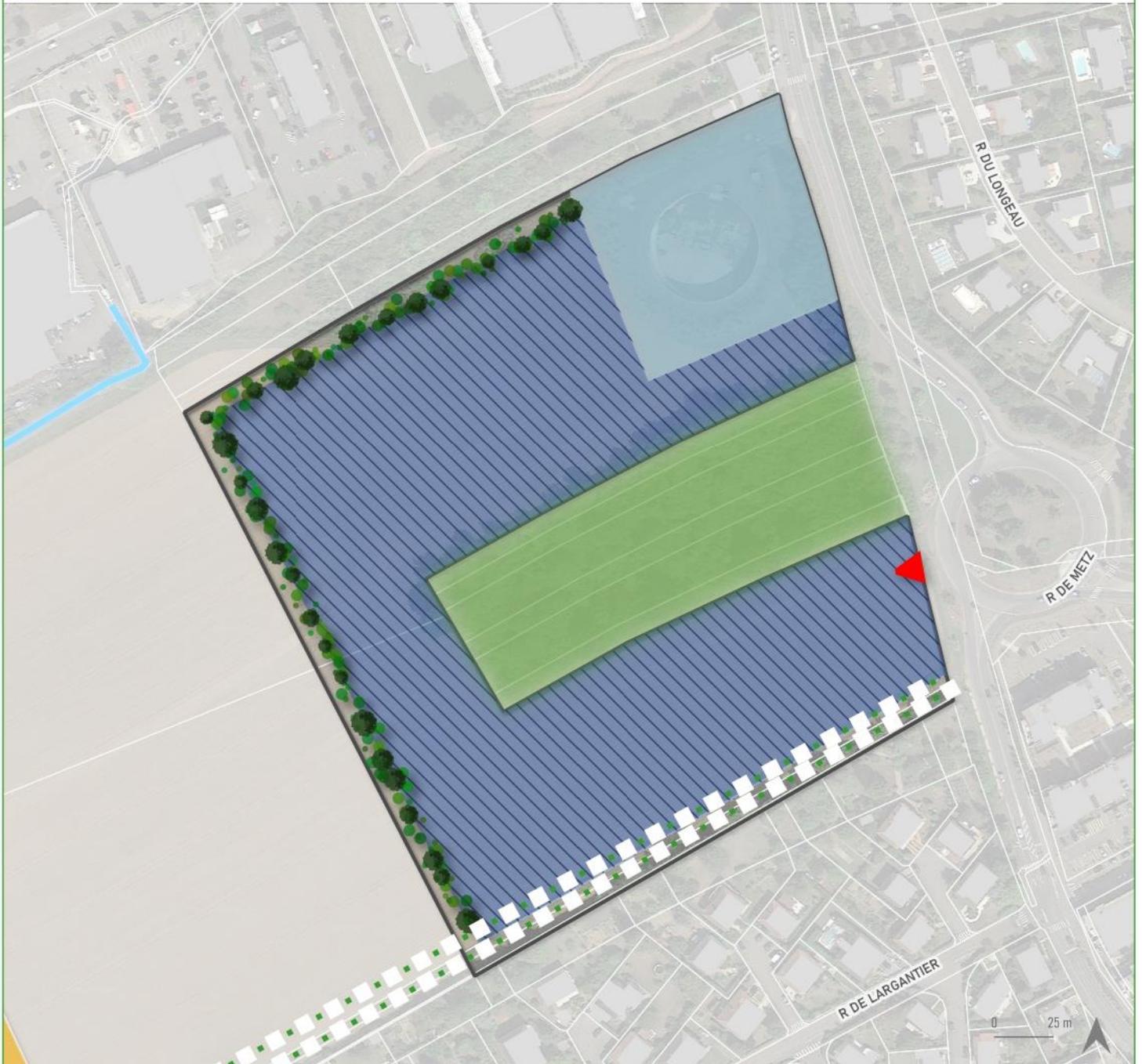
Un aménagement d'Ouest en Est pour les piétons et cyclistes assurera, à terme, la liaison entre le centre-ville de Marly et Augny.

#### *Stationnement*

Sans objet.

#### *Transports en commun*

Sans objet.



**Programmation**

-  Périmètre de l'OAP\*
-  Habitat individuel mixte (pavillonnaire et groupé)
-  Equipement

**Accessibilité, desserte et stationnement**

-  Accès principal

**Aménagements paysagers et environnement**

-  Haie paysagère à préserver, renforcer ou à créer
-  Continuité écologique à préserver ou renforcer
-  Cours d'eau existant
-  Espace vert existant
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer

\*Les éléments situés hors du périmètre ne sont pas opposables et sont représentés à titre indicatif.  
Sources : DUEP/Etab. 01/10/2020 ; PLU communaux Metz Métropole ; Orthophoto. 2018 ; IGN/Région rand Est/Département Réal. ; Groupe Cladia, 2022